



## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix huit et le vingt cinq mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

**Présents :** LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

**Absent:** MATTEI Estelle,

**Secrétaire de séance :** GRAZI François,

### **3. Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cadre de la réhabilitation des réseaux publics d'eau potable et d'assainissement et de la mise en conformité des captages**

#### **Délibération: 019-2018**

Le Maire expose à ses collègues qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère sur la mise en place d'une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cadre de la réhabilitation en cours des réseaux publics d'eau potable et d'assainissement et de la mise en conformité des captages.

Il informe alors ses collègues que notre maître d'œuvre, le BET POZZO DI BORGIO, a identifié et porté à sa connaissance le 30 mars 2018, après avoir procédé à une consultation selon la procédure adaptée, le prestataire qu'il nous propose, afin de réaliser, au mieux des intérêts de notre commune, cette mission, soit le cabinet AF 2B Ingénierie situé à 20290 LUCCIANA.

Le Maire présente ensuite à ses collègues le projet de contrat donnant le détail des prestations à réaliser ainsi que leur coût pour un total de 2 520 €/HT.

En ce qui concerne le financement de cette mission nécessaire, le Maire précise à ses collègues qu'il a été prévu et intégré dans le plan de financement global des travaux de réhabilitation concernés.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

CONSIDERANT la nécessité de procéder sans délai à la mise en place d'une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cadre de la réhabilitation des réseaux publics d'eau potable et d'assainissement et de la mise en conformité des captages,

CONSIDERANT la proposition faite par notre maître d'œuvre, le BET POZZO DI BORGIO,

CONSIDERANT la pertinence de cette offre au regard des besoins de la commune,

DECIDE DE RETENIR L'OFFRE de contrat faite par l'entreprise AF2B INGENIERIE,

VALIDE LE CONTRAT PROPOSE par AF2B INGENIERIE pour 2 520 €/HT,

DONNE AUTORISATION et POUVOIR au Maire afin de signer au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces nécessaires à la validation de cette offre de contrat et à leur exécution.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - POUR: 10 - CONTRE: 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux